



Ethique et finance: un mariage de raison

Economiste formé aux Universités de Neuchâtel et de Lausanne, Philippe Lazzarini a travaillé pendant dix ans au CICR avant de rejoindre les rangs de la banque genevoise UBP en octobre 1999. Il prend la plume dans *Campus* afin d'expliquer que l'engouement actuel des investisseurs pour les fonds «éthiques» n'a rien d'une mode. En effet, il postule que le concept de développement durable fait déjà partie intégrante de la vie économique. Il distingue toutefois l'axe économie-écologie, où des succès ont déjà été engrangés, de l'axe économie-social où bien des efforts restent à fournir.

(Réd.)

PHILIPPE LAZZARINI
ANALYSTE DANS LE DOMAINE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
À L'UNION BANCAIRE PRIVÉE (UBP)
À GENÈVE.



Peu de banques offriraient des produits de développement durable si la demande du marché n'était pas perceptible.

Alors qu'aux Etats-Unis on estime à environ 10 % les capitaux gérés selon des principes éthiques, en Suisse cette méthode de gestion de portefeuille ne s'est développée que très récemment, grâce à l'impulsion des caisses de pension. Les conséquences sociales des récentes fusions ne sont pas étrangères à l'intérêt porté à la dimension non financière des entreprises.

Les caisses de pension suisses gèrent actuellement une fortune estimée à environ 500 milliards de francs, destinée à assurer notre retraite. Ce capital doit être géré exclusivement dans l'intérêt des membres que nous sommes. Et cet intérêt, au-delà d'un rendement financier sain, est de pouvoir bénéficier, le jour de la retraite, d'un contexte social et écologique permettant d'apprécier ce repos.

Les stratégies d'investissement

Parmi les options qui s'offrent aux investisseurs, il y a d'abord l'utilisation de critères positifs (on investit dans une entreprise à titre d'encouragement) ou négatifs (on n'investit pas dans tel secteur d'activité ou dans telle entreprise en relations d'affaires avec un pays controversé). Il y a ensuite la possibilité de mener une politique plus active, en intervenant auprès des entreprises dans le but de peser sur leurs choix stratégiques en matière environnementale et sociale.

Finalement, les investisseurs peuvent aussi opter pour une approche pragmatique, en sélectionnant les meilleurs acteurs de chacun des secteurs d'activités et en maintenant l'optimisation d'un portefeuille par la diversification des actifs financiers. Ce pragmatisme n'exclut pas systématiquement d'un univers d'investissement une entreprise mal notée au niveau des critères non financiers, mais il conduira à une sous-pondération de la valeur dans le portefeuille d'investissements.

L'investisseur désireux de maximiser le rendement à long terme de son portefeuille cherchera à sélectionner les actifs financiers des entreprises et des pays menant des politiques sociales responsables et respectueuses de l'environnement. Cette approche combinant les niveaux micro- et macro-économique suppose qu'une entreprise perd de sa valeur si celle-ci est mesurée sans tenir compte du contexte dans lequel elle évolue. En cela, l'étude des caractéristiques non financières des entreprises deviendra également une étape de plus en plus incontournable.

Des indicateurs à standardiser

Les critères appliqués pour sélectionner les actions des entreprises entrant dans des fonds de placement à caractère éthique couvrent des domaines qui vont de la simple prise de conscience jusqu'aux mesures écologiques appliquées en amont et en aval du cycle de vie d'un produit. En matière sociale, les critères couvrent les relations avec l'ensemble des partenaires : les employés, les fournisseurs, les collectivités publiques, les actionnaires et les consommateurs.

Ces indicateurs complètent l'approche traditionnelle de l'analyse financière. En raison de leur nature et leur «jeunesse», il est cependant difficile de les standardiser; même si des labels, comme celui d'ISO 14001 appréciant l'écocoefficience d'une entreprise, se sont déjà fortement développés.

Pour des caisses de pension par exemple, la sélection des obligations émises par les Etats peut s'opérer à travers des «filtres» tels que l'indice de développement humain, l'indice de perception de corruption ou encore l'*empreinte écologique* d'un territoire. Ce critère synthétique, selon un modèle de 250 paramètres développé par Mathis Wackernagel (ex-EPFZ) et William Rees de l'Université de Colombie britannique à Vancouver, l'espace nécessaire pour que toutes les ressources naturelles d'une population donnée se renouvellent!

Une performance à long terme

Il est certainement trop tôt pour comparer de manière pertinente la performance des fonds de développement durable avec des por-

tefeuilles d'actifs gérés sous la seule contrainte financière. Tout laisse cependant à penser qu'une entreprise capable d'anticiper les mutations – en internalisant des coûts qui tôt ou tard lui seront imposés – et sachant faire preuve de considération avec l'ensemble de ses partenaires sera, à long terme, plus performante.

Une récente étude, conduite par deux analystes de la banque Sarasin à Bâle et portant sur 65 entreprises européennes, démontre que plus l'appréciation environnementale d'une entreprise est bonne, plus sa rentabilité financière est élevée². Une telle corrélation n'est toutefois pas encore observée entre responsabilité sociale et rentabilité financière.

Cette observation s'explique aisément par le fait qu'une entreprise présentant des déficits en matière environnementale en raison d'un appareil de production obsolète ou d'une utilisation de ressources par unité produites au-dessus de la moyenne est moins performante. Mais l'explication la plus intéressante est la tendance à l'internalisation de coûts qui jusqu'alors ont été endossés par la société.

Des pollueurs qui paient

Depuis quelques années en effet, sous la pression de la société civile, les coûts de pollution sont en train d'être transférés vers l'entreprise au nom du principe du « pollueur

payeur ». Il en ira certainement de même avec la politique sociale menée par les entreprises. C'est d'ailleurs peut-être une chance dans un monde où la globalisation éveille tant de démons.

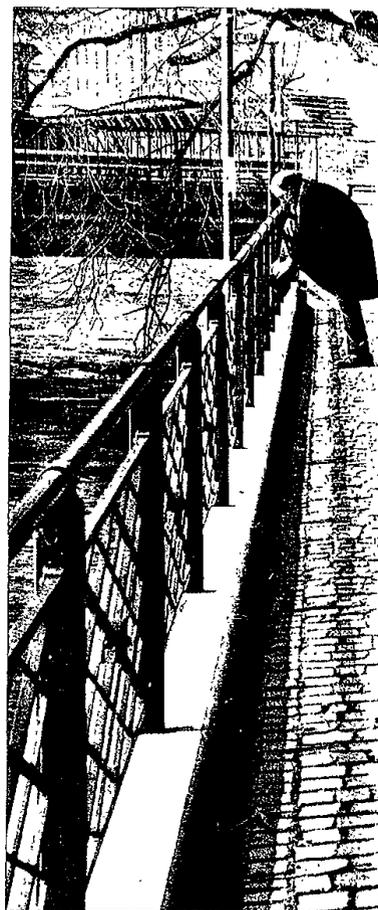
Parallèlement, les consommateurs se comportent de plus en plus en citoyens et imposent à travers des labels de connaître la provenance des produits sous peine de boycott. Dans le cadre du débat sur les organismes génétiquement modifiés, au nom du principe de précaution, ces mouvements ont réussi à contraindre l'industrie agrochimique à faire machine arrière.

Plus qu'un phénomène de mode, il est donc manifeste que le concept de développement durable soit devenu partie intégrante de la vie économique. A ce titre, il est pris en compte par un nombre croissant d'investisseurs. L'enjeu est d'assurer une croissance qualitative, la disponibilité des ressources ainsi que la capacité d'autonomie des générations futures.

Pas de prosélytisme moral

Toutefois, un défi important sera d'éviter le piège d'un prosélytisme moral contraire à la diversité culturelle de notre planète. Le travail des enfants, par exemple, est jugé contraire à une certaine éthique et contrevient à l'interprétation que l'on peut avoir du développement durable.

A Genève, la promenade des Lavandières, aménagée sur une digue au milieu du Rhône, constitue la première réalisation pratique du projet « Le Fil du Rhône » qui « cherche à transformer le site fluvial en un espace à vivre ».



Un « Agenda 21 » pour le canton de Genève

« Campus : – Quelle est votre définition du développement durable ?
René Longet : – Il s'agit d'assurer que chaque être humain ait le même accès aux ressources, et que ces ressources soient maintenues à long terme. Pour y arriver, il faut traiter ensemble les domaines de l'économie, du social et de l'environnement, dans une perspective de changement. C'est une réponse au niveau mondial à la mondialisation.

– Quelle relation y a-t-il avec « l'Agenda 21 » ?

– L'Agenda 21 concrétise le développement durable pour le XXI^e siècle. Ce document a été adopté par 179 pays, dont la Suisse, lors du Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro le 14 juin 1992. C'était le résultat de trois ans de négociations intenses, tenues sous l'égide de l'ONU.

– Que contient ce document ?

– Les thèmes vont dans le sens d'un équilibre durable entre la consommation, la population et la capacité d'accueil de la planète ; de technologies permettant de satisfaire les besoins en garantissant la pérennité des ressources ; de la lutte contre la dégradation des sols, de

l'air et de l'eau, afin de préserver les biotopes et la biodiversité ; et de l'éradication de la pauvreté, la lutte contre l'exclusion, l'égalité entre hommes et femmes, et l'accès des démunis aux ressources.

– Comment appliquer un tel programme ?

– L'Agenda 21 mondial invite les collectivités locales à créer leur propre programme, en consultant les populations concernées. En avril 1997, le Conseil fédéral a défini les lignes directrices du développement durable pour la Suisse. Puis un plan d'action « Environnement et santé » est venu compléter cette stratégie.



DESSIN ORIGINAL : PATRICK TONDEUX

RENÉ LONGET

Directeur pour la Suisse romande de la Société suisse pour la protection de l'environnement (SPE), mandatée par l'Etat de Genève entre septembre 1997 et novembre 1998 afin de mettre au point un Agenda 21 local.